

TAXE DÉCHETS MÉNAGERS - DISTRIBUTIONS DES SACS GRATUITS : INFORMATIONS GÉNÉRALES - ANNÉE 2026

Le montant de la taxe sur les déchets ménagers devra obligatoirement être acquitté pour pouvoir obtenir les sacs gratuits.

Votre avertissement extrait de rôle indique le nombre de sacs à recevoir. Les rouleaux de sacs seront remis sur présentation de votre avertissement extrait de rôle accompagné de la preuve de paiement.

La distribution par procuration est acceptée sur présentation de l'avertissement et de la preuve de paiement du mandant. (Personne qui donne procuration)

Calendrier des distributions

Lieux	Adresse	Dates	Horaires
BLATON Salle des 3 canaux	Place de Blaton n°6	Mardi 16 Juin 2026	8h30 à 11h45 et 12h45 à 16h15
POMMEROEUL Maison de Village	Place des Hautchamps n°33	Mercredi 17 Juin 2026	8h30 à 11h45
VILLE-POMMEROEUL Ecole communale (Locaux)	Place de Ville n°1	Mercredi 17 Juin 2026	12h45 à 16h15
BERNISSART Service Population	Place de Bernissart n°1	Jeudi 18 Juin 2026	8h30 à 11h45 et 12h45 à 16h15
HARCHIES Perche Couverte	Place Croix, 13	Vendredi 19 juin 2026	8h30 à 11h45

Dès le Mardi 23 juin 2026, les sacs gratuits pourront être retirés aux guichets du service population (Place de Bernissart 1 à 7320 Bernissart), AVANT le 31 décembre 2026 à condition que la taxe 2026 ait été acquittée totalement.

Important : la personne isolée ayant un ou plusieurs enfants âgés de 18 ans toujours aux études au 1er janvier de l'année, pourra obtenir un dégrèvement en produisant une attestation de scolarité 2025-2026 auprès du service des Finances (Place de Bernissart n°6 à 7320 Bernissart).

Attention : ce dégrèvement éventuel porte uniquement sur la taxe déchets et ne vaut donc pas pour la taxe hygiène publique.

Description du service minimum et du service complémentaire de gestion des déchets

Le service minimum permet aux citoyens de se défaire de ses ordures ménagères brutes (collecte et traitement) . Il permet également un accès aux parcs à conteneurs selon les modalités du règlement en vigueur pour s'y défaire de manière sélective et après tri des fractions suivantes: déchets inertes, encombrants, bois, végétaux, papiers/cartons, métaux, DEEE, PMC, verre, pneus, asbeste-ciment, déchets spéciaux, piles, huiles minérales et graisses organiques.

Le service minimum permet aussi de se défaire des emballages PMC et du papier/carton en porte-à-porte dans le cadre de la collecte financée par FOST+. ainsi que d'avoir accès aux bulles à verre .

Ce service inclut la fourniture de 10 ou 20 sacs adaptés à la collecte des ordures ménagères brutes selon la caractéristique du ménage.

LE ZERO DECHET, JE M'Y METS !

Pour consommer en tenant compte de son impact environnemental, il est nécessaire de réfléchir à une organisation en mode « zéro déchet ». Tendre vers le « zéro déchet », c'est appliquer à son rythme et selon ses possibilités, la démarche suivante :

REFUSER

Ce dont vous n'avez pas l'utilité : objets promotionnels, flyers, échantillons... Déterminez quels sont vos besoins réels et fuyez le superflu qui encombrera vos armoires et terminera très vite à la poubelle.

Refusez également les emballages à usage unique : optez pour des produits en vrac et à la découpe. Utilisez une boîte à tartine, une gourde, des bocaux, des sacs réutilisables...

REDUIRE

Limitez l'utilisation des produits onéreux et polluants : détergents, détartrants, nettoie-fours, eau de Javel, ammoniaque... Vous trouverez des conseils et des recettes alternatives à réaliser facilement soi-même sur <https://ipalle.be/documentation-zero-dechet/>.

Adoptez une utilisation rationnelle du papier : imprimez et photocopiez en recto/verso, apposez un autocollant « Stop Pub » sur votre boîte-aux-lettres...

Réduisez le gaspillage alimentaire en n'achetant que ce dont vous avez besoin. Accommodez vos restes de cuisine (sans pour autant manger un aliment suspect !).

REUTILISER / REPARER

Avant d'acheter du neuf, réutilisez ce que vous possédez.

N'hésitez pas à aller faire un tour dans les Ressourceries et magasins de seconde main. Une foule d'objets toujours en bon état y sont vendus à bas prix !

Pensez aussi à la réparation : appareils électroniques, vêtements, jouets... et rendez-vous dans un Repair Café. Plus d'infos : www.recasbl.be - www.lapoudriere.be - www.repairtogether.be - www.lamateriauthèque.be

RECYCLER

Triez correctement : papiers-cartons, verre, PMC, piles... Que ce soit via les collectes sélectives, recyparcs ou points d'apports volontaires, ils seront recyclés ! Et savez-vous que vos déchets de cuisine peuvent aussi être valorisés ? Depuis le 1^{er} janvier 2024, il est d'ailleurs obligatoire de les trier. Le compostage reste bien sûr la meilleure solution, mais vous pouvez également déposer vos déchets de cuisine gratuitement dans un point d'apport volontaire pour déchets organiques ou au recyparc. Ils seront ensuite traités dans une unité de biométhanisation.

RENDRE A LA TERRE

Compostez vos déchets de cuisine et vos déchets de jardin. Des questions sur la manière de procéder ? Envie de mettre en route un compost à domicile ou de développer un site de compostage collectif ? Des techniciens de terrain se tiennent à votre disposition chez IPALLE et des guides composteurs peuvent vous venir en aide.

Plus d'infos sur le site www.ipalle.be ou via la page Facebook IPALLE – Vers un territoire Zéro Déchet. Des questions sur le Zéro Déchet ? Vous pouvez nous contacter via zerodechet@ipalle.be.